

CODE DE VIE – RÈGLES DE CONDUITE 2022-2023

RESPECT ENGAGEMENT RESPONSABILISATION

L'école a le devoir de veiller au respect d'un climat éducatif favorisant l'apprentissage et le développement de l'élève dans toutes ses dimensions. L'élève y est le principal acteur en respectant les règles de fonctionnement et en adoptant des comportements qui facilitent le maintien de ce climat, favorisant la santé et la sécurité de tous.

RÈGLE	RÉPARATION
INTÉGRITÉ DE LA PERSONNE	
L'élève fait preuve d'ouverture, de tolérance et d'acceptation dans ses relations interpersonnelles en surveillant ses propos (textos, courriels, clavardage), ses gestes et ses commentaires. NON À L'INTIMIDATION!	L'élève pourrait faire une démarche de médiation ou de suivi avec un professionnel (ex. : un psychoéducateur). Il pourrait également se voir imposer des récréations et des diners dirigés, une suspension ou toute autre action pertinente, à la discrétion de la direction.
RESPECT	
L'élève respecte les personnes, les biens et les lieux.	<ul style="list-style-type: none"> • Impolitesse ⇒ sanction (retrait de cours, suspension interne ou externe, démarche d'excuses selon la situation) • Bagarre ⇒ jusqu'à trois (3) jours de suspension • Bris, vol de matériel ou souillage des lieux ⇒ remboursement, travaux communautaires, retrait de cours, suspension interne ou externe
EXIGENCES PÉDAGOGIQUES	
<p><u>Assiduité</u> : la présence de l'élève est requise chaque cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une absence se doit d'être <u>motivée</u> le jour même, avant ou dans un délai maximum de 24 heures en composant le 819-478-6600, au poste 7657. <i>Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale en dehors des heures de bureau. Vous pouvez également motiver l'absence via Mozaik Portail Parents.</i> <p><input checked="" type="checkbox"/> Absence en situation d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas d'absence motivée par l'une des raisons reconnues par le MEQ, les enseignants concernés feront vivre une reprise à l'élève absent. En cas de vacances familiales ou pour toutes autres raisons non reconnues par le MEQ, les enseignants concernés ne sont pas tenus de faire vivre une reprise à l'élève absent, ni de fournir le travail à l'avance et la note de « 0 » peut être attribuée à l'évaluation. <p><input checked="" type="checkbox"/> Vacances familiales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents doivent aviser l'école à l'avance et motiver l'absence au poste 7657 • L'élève est responsable de sa mise à jour scolaire • En cas d'absence motivée par l'une des raisons reconnues par le MEQ, les enseignants concernés feront vivre une reprise à l'élève absent. En cas de vacances familiales ou pour toutes autres raisons non reconnues par le MEQ, les enseignants concernés ne sont pas tenus de faire vivre une reprise à l'élève absent, ni de fournir le travail à l'avance et la note de « 0 » peut être attribuée à l'évaluation. <p><input checked="" type="checkbox"/> Activités parascolaires sur les heures de cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation des parents et de la direction • Avis aux enseignants par l'élève <p><input checked="" type="checkbox"/> Maladies soudaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève doit passer par la direction ou le secrétariat sinon l'absence est non motivée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un faux motif, une absence non motivée impliquent la reprise du temps perdu lors d'un midi (midi-reprise). • Le parent est informé par un appel automatisé lors d'une absence sans motif. • Les absences répétées peuvent conduire à une suspension quand les midis-reprise, les retenues ou les autres moyens auront été sans effet. • L'élève est responsable de sa mise à jour en tout temps. <p style="text-align: center;">❖ Les absences lors d'évaluations de fin d'année ou liées à la sanction des études nécessitent un motif de force majeure (attestation médicale, certificat de décès, avis de sommation, délégation à un événement d'envergure provinciale, nationale et internationale ou autre pièce justificative réclamée par l'école).</p> <p>Il est possible de faire parvenir un message à un élève dans la journée si l'information est transmise à la réception avant 14h.</p>
<p><u>Ponctualité</u> : L'élève est installé à son bureau ou connecté en ligne (si le cours est donné virtuellement), au son du deuxième timbre ou à l'heure du début du cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retard : billet nécessaire au local 270 ou à la réception. • S'il y a récurrence, un midi-reprise sera attribué à l'élève. • Retard occasionné par un rendez-vous : billet nécessaire au local 270 ou à la réception.

<u>Respect de la suspension</u>	<ul style="list-style-type: none"> Le travail demandé devra être remis, dès le retour de l'élève, au bureau de la direction de niveau. Reprise des évaluations au moment établi par l'enseignant.
<u>Respect du droit d'auteur</u>	<ul style="list-style-type: none"> En cas de plagiat, l'élève reçoit une note de zéro. S'il récidive, il peut y avoir suspension.
<u>Respect de l'expulsion d'un cours (en présence ou via Teams)</u>	<ul style="list-style-type: none"> L'élève se rend directement au local 270 et recevra automatiquement un midi-reprise. En cas de période non satisfaisante ou d'absence au local, une retenue ou une suspension sera attribuée à l'élève. Si l'élève a une 2e expulsion de cours dans la même journée, il se verra attribuer une suspension interne pour le reste de la journée.
RÈGLE	RÉPARATION
TENUE VESTIMENTAIRE	
<p>L'élève se vêtit d'une façon convenable et décente pour une maison d'éducation, selon les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> La casquette et tous les autres couvre-chefs sont permis au sous-sol et aux casiers, mais doivent être laissés dans les casiers. Ils ne sont pas permis sur les étages (cafétéria incluse); Les manteaux, sacs et sacs sont interdits sur les étages ; Les jupes courtes et les « shorts » courts sont interdits; L'élève doit porter un chandail/haut correspondant aux items de la collection Marie-Rivier; Un chandail sans identifiant Marie-Rivier doit être identique aux modèles offerts, tant pour la coupe, la couleur et sans modification pour correspondre aux items de la collection; Les pantalons troués ne doivent pas dévoiler de peau là où les bermudas et les jupes la couvriraient; <u>En aucun cas</u>, les sous-vêtements ne doivent être apparents; Aucune identification à un gang, à la violence, au racisme, à la sexualité, à la drogue et/ou l'alcool, etc. n'est tolérée. 	<ul style="list-style-type: none"> L'élève sera référé au local 270 et devra se changer pour retourner en classe. S'il y a récidive ou manque de collaboration, un midi-reprise sera attribué à l'élève; La casquette sera confisquée un cycle (9 jours scolaires). <hr style="border: 2px solid black;"/> <p style="text-align: center;">La longueur et la « décence » des vêtements doivent être en conformité avec le code vestimentaire</p> <hr style="border: 1px solid green;"/>
UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES	
<p>Les appareils électroniques (écouteurs inclus) peuvent être utilisés aux endroits suivants uniquement: débarcadère, casiers, place publique, corridors du complexe sportif, cafétéria et Oasis.</p> <p>L'utilisation de ces appareils en classe relève de la gestion de classe des enseignants.</p> <p>Toute utilisation de ces appareils doit se faire en respectant le Cadre d'utilisation des appareils électroniques présenté en annexe au Code de vie.</p> <p>Lors des évaluations, l'élève ayant en sa possession un appareil électronique devra obligatoirement le déposer à l'endroit prévu à cet effet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'élève, dont l'utilisation de son appareil contrevient à la gestion de classe de son enseignant ou au code de vie de l'école, se fera confisquer son appareil et un midi reprise sera assigné. Il pourra récupérer son appareil au local de retrait #270. <u>En tout temps</u>, en conformité avec les exigences du MEQ, la possession d'un appareil électronique lors d'une évaluation est formellement interdite. Qu'il y ait utilisation ou non, l'élève ayant en sa possession un appareil électronique sera automatiquement expulsé et se verra attribuer la note de 0.
CIRCULATION	
L'élève ne s'assoit pas par terre.	<ul style="list-style-type: none"> L'élève pourrait avoir des récréations dirigées.
L'élève porte sa carte d'identité sur lui en tout temps et s'identifie sur demande du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Un refus de s'identifier est une insubordination, l'élève sera référé à une direction.

L'élève quitte le cours au son du timbre.	<ul style="list-style-type: none"> • Quitter un local sans permission est un manque de respect, donc l'élève aura une reprise de temps planifiée par le local de retrait #270.
Pendant les récréations et l'heure du midi, les élèves ne doivent pas flâner sur les étages, dans les cages d'escalier ainsi qu'au complexe sportif.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève pourrait avoir des récréations dirigées.
L'élève utilise l'ascenseur en ayant sur lui une autorisation écrite officielle.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève pourrait avoir à reprendre son déplacement adéquatement. • Une reprise de temps est possible.
TABAC, DROGUE ET ALCOOL	
En vertu de la loi, la possession ou la consommation de drogue et d'alcool est strictement interdite. Le tabac, sous toutes ses formes, ne peut être consommé qu'à l'extérieur des limites du terrain scolaire. L'usage de la cigarette électronique est strictement interdit à l'intérieur des limites du terrain de l'école, au même titre que l'usage du tabac. Pour les élèves qui se rendent au coin fumeurs, nous vous rappelons que la zone fumeurs se situe sur le trottoir et non dans la rue.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève sera suspendu et référé aux organismes appropriés. Le policier en intervention en milieu scolaire pourra être informé et les parents peuvent se voir offrir des services. • L'appareil utilisé à l'intérieur des limites du terrain sera confisqué par la direction pour une période d'un cycle et sera remis aux parents.
NOURRITURE	
Les collations et les repas sont permis à la cafétéria et à la place publique. Il n'est pas permis de diner au complexe sportif. En tout temps, il est de la responsabilité de l'élève de veiller à jeter ses ordures et à s'assurer de garder son environnement propre. L'eau seulement est permise en classe si l'enseignant l'autorise. Une mesure médicale ou un avis au PI pourrait permettre des exceptions. La consommation des boissons énergisantes est interdite à l'école.	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève qui n'a pas un comportement adéquat à la cafétéria pourra s'en voir interdire l'utilisation, et des travaux communautaires pourraient être recommandés. • Les boissons énergisantes trouvées à l'école seront confisquées. Les parents seront informés de l'intervention.
STATIONNEMENT	
L'élève respecte l'aire réservée aux élèves. (Les 2 extrémités du stationnement) Il est très important de noter que, pour des raisons évidentes de sécurité, ces règles servent à vous protéger et à faciliter la circulation autour de l'école.	Une reprise de temps est possible (midi reprise ou retenue).
DÉBARCADÈRE	
Il est interdit de traverser la zone de circulation d'autobus au débarcadère par mesure de sécurité.	Un midi-reprise pourrait être donné.
AFFICHAGE	
Tout affichage doit être autorisé par un membre de la direction et doit être apposé sur les espaces exempts de murales.	L'affichage non autorisé sera retiré.
CASIERS	
L'élève est responsable de la sécurité de son casier en y apposant un cadenas barré. Il doit le maintenir propre, en bonne condition et verrouillé en tout temps. Les casiers demeurent la propriété de l'école et peuvent être ouverts en tout temps, en présence de l'élève, par la direction ou l'agent de sécurité. L'école ne peut être tenue responsable en cas de vol.	L'élève qui endommage ou salit son casier devra payer les coûts de réparation ou de nettoyage.
BIBLIOTHÈQUE – FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	
<ul style="list-style-type: none"> • Heures d'ouverture : 8h15 à 16h • Prêt de documents : 8h15 à 16h sauf entre 12h00 et 12h45 (diner) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre : 3 documents maximum ✓ Durée : 12 jours ✓ Identification : CARTE ÉTUDIANTE OU AGENDA OBLIGATOIRE POUR EMPRUNTER ✓ Retour : Les documents sont rapportés au comptoir de prêt. (Un <u>retard</u> engendre des frais et une impossibilité d'emprunt tant que la situation n'est pas régularisée.) ✓ Réservation : Il est possible de réserver une nouveauté ou tout autre livre en remplissant le billet prévu à cet effet au comptoir 	

RÈGLE	RÉPARATION
<ul style="list-style-type: none"> • L'élève a une attitude calme. • L'élève s'assure d'avoir tout son matériel et laisse son sac dans son casier. • L'élève laisse les livres retirés des étagères au bout du rayon ou sur les charriots. • L'élève laisse la nourriture, les breuvages et les appareils électroniques dans son casier. • L'élève garde les documents et le mobilier en parfaite condition. 	<p>L'élève peut se voir interdire l'accès à la bibliothèque pour un temps déterminé. L'élève devra <u>rembourser</u> les documents perdus ou endommagés.</p>
L'élève utilise les ordinateurs uniquement pour chercher des documents dans la bibliothèque.	L'élève se verra refuser l'accès aux ordinateurs ou même à la bibliothèque s'il en fait une utilisation autre.
L'élève s'engage à respecter les règles.	<p>L'élève se voit expulsé de la bibliothèque en perdant son droit d'accès</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1^{re} expulsion : perte d'accès pour un cycle (9 jours scolaires) <input type="checkbox"/> 2^e expulsion : perte d'accès pour deux cycles <input type="checkbox"/> 3^e expulsion : perte d'accès pour le reste de l'année scolaire

COMPLEXE SPORTIF

RÈGLE	RÉPARATION
<p><u>Tenue vestimentaire</u></p> <p>L'élève doit porter des vêtements conformes à la pratique d'une activité physique et sportive, en respectant la collection de l'école.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérieur : teeshirt, short, bermuda ou pantalon jogging et espadrilles de gymnase à semelles basses non marquantes. • Piscine : maillot (bikini de plage avec camisole), bonnet de bain (lunettes aquatiques recommandées). • Extérieur : vêtements appropriés à la température (vêtements chauds, bottes ou chaussures convenables). • Casiers : Il est fortement recommandé d'avoir un cadenas pour les vestiaires sportifs. • L'école ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de vol. 	<p>L'élève se verra refuser l'accès aux différents plateaux. Un élève qui oublie son maillot de bain lors d'un cours de natation sera dirigé au local 270. De plus, une retenue lui sera assignée le mercredi de 16 h à 17 h 30. Cette retenue lui sera retirée uniquement si l'élève a fait la reprise du cours de natation. Il est possible pour les élèves de reprendre un cours à tous les jours sur l'heure du dîner. Par la suite, il appartient à l'élève de présenter une preuve à la personne responsable du local 270 attestant qu'il a effectué sa reprise du cours de natation. Dans le cas d'un manquement répétitif, l'élève sera rencontré par la direction de niveau. De plus, l'évaluation de l'élève pourrait être affectée.</p>
<p><u>Bijoux et « piercings »</u></p> <p>L'élève doit retirer bijoux et « piercings » pour assurer sa sécurité.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Règle établie par l'équipe responsable du complexe sportif. 2. En termes de responsabilité civile, le responsable est tenu d'assurer la sécurité des élèves et les risques inhérents au port de bijoux sont réels. 3. Les fédérations sportives ont statué que les bijoux et les « piercings » sont interdits lors de la pratique de sports fédérés. 	<p>L'élève se verra refuser l'accès aux différents plateaux et aux activités. L'évaluation pourrait être affectée dans le cas de manquements répétitifs.</p>

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Réservation d'un local : L'élève qui désire utiliser un local doit en faire la demande au local 262-2. L'élève qui désire utiliser un gymnase doit rencontrer un éducateur physique.
- Photocopie : Les documents officiels (ex. relevé de notes) seront photocopiés par le secrétariat (local 223) au cout de 0,25\$ la copie.
- Changement d'adresse : L'élève qui déménage ou change de numéro de téléphone en informe la secrétaire au local 165.
- Évacuation : Le plan est affiché à plusieurs endroits dans l'école; il faut s'y référer en cas d'urgence.
- Transport ambulancier : En cas de maladie ou d'accident à l'école :
 1. Les parents sont prévenus immédiatement.
 2. S'il est impossible de les joindre, les mesures d'urgence seront prises par la direction de l'école.
 3. L'élève malade ou victime d'un accident sera transporté à l'hôpital ou chez un médecin.
 4. Le cout du transport sera facturé aux parents.

J'ai pris connaissance du code de vie de mon école et je m'engage à m'y conformer.

Signature de l'élève : _____

Code Vestimentaire



L'élève s'engage à se vêtir d'une façon convenable et décente pour une maison d'éducation, sans casquette ni couvre-chef.



La jupe ou le bermuda est accepté aux conditions suivantes

- Couvrir les sous-vêtements en tout temps
- Avoir une longueur décente et convenable

Comment s'en assurer ?

1. Allonge le bras le long de ton corps;
2. Laisse la main ouverte (doigts allongés) le long de ta cuisse;
3. Vérifie si le bord du vêtement est légèrement plus long que l'endroit où se termine les doigts.



Nous n'obligeons pas un parent à acheter un vêtement spécifique auprès d'un fournisseur unique.

Cependant, afin de respecter cette collection vestimentaire, les vêtements achetés chez un autre fournisseur doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Les couleurs acceptées sont marine ou marine chiné;
- La longueur doit être équivalente aux vêtements de la collection officielle.
- La longueur des manches doit être équivalente aux vêtements de la collection officielle.
- L'encolure doit être identique aux vêtements de la collection officielle en style et en taille;
- **Ils ne doivent avoir aucune marque distinctive.**

Nous acceptons le port d'une veste chaude ou d'un chandail de type « kangourou », autre que ceux proposés dans la collection. Aucune identification à un gang, à la violence, au racisme, à la sexualité, à la drogue et/ou à l'alcool, etc. n'est tolérée.

Le port d'un t-shirt est obligatoire pour toutes les activités se déroulant dans le complexe sportif.

Information importante : les chandails de nos collections *Marie-Rivier* liés au parascolaire ou à nos programmes particuliers (Sport-études, Vie active, DLTA, Sciences) sont tous acceptés.

Nous nous réservons le droit d'interdire le port de tout item non conforme.